Image not found or type unknown

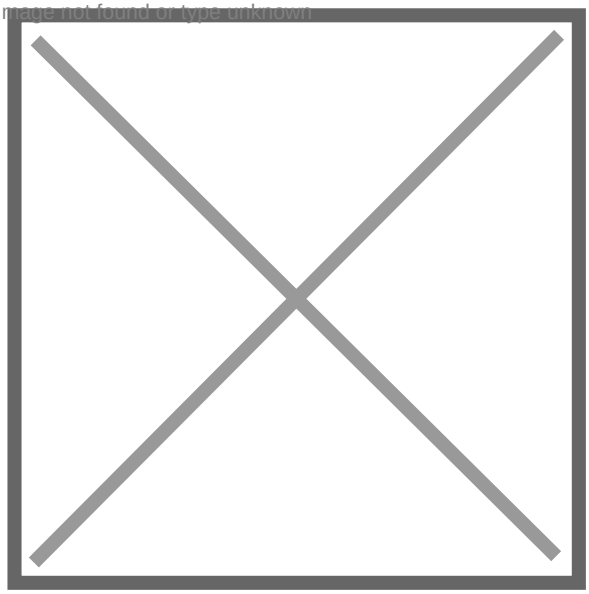

Penssion alimentaire que mone ex mari me versse

Par **dundee**, le **22/09/2010** à **19:30**

Bonjour,je perçois une penssion de 140 euros pour ma fille qui poursuit ses études elle aura 18 ans le 26septembre 2010.je n'ai pas fait révaluer la penssion comme on doit le faire tous les ans et ou m'adresser .et de plus le pére souhaite que ma fille lui donne son rib pour qu'il lui versse directement .je ne suis pas d'accord car j élève ma fille je paye l'école les vetements tous koi puiskel na pas de revenue merci bien pour votre réponse

Par **mimi493**, le **22/09/2010** à **21:13**

Qu'elle donne donc son RIB et quand il aura versé le montant à sa fille, vous exigerez le paiement de la pension en application du jugement. Il devra s'exécuter et donc votre fille aura eu un cadeau de son père.

Pour réévaluer la pension :
http://www.service-public.fr/calcul-pension/index.html
http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=29&page=indic_pension.htm

Par **dundee**, le **23/09/2010** à **17:33**

merci alors si il verse sur le compte de ma fille il sera obligé de me le reverser sur mon compte alors si je fais appliquer le jugement .il poura pas dire quil a versé sur le compte de

ma fille .??? ET SE RETOURNER CONTRE MOI MERCI

Par **mimi493**, le **23/09/2010** à **17:40**

Il ne pourra rien dire. La pension alimentaire est versée à celui désigné par le jugement. S'il fait un cadeau à sa fille, ce n'est pas votre problème et en aucun cas, ça ne peut être la pension qu'il vous doit

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés